

**Arrêté du 5 janvier 2017 portant cessation de fonction et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à la cour d'appel de Rennes
NOR : JUSB1701283A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 15 décembre 2016, portant renouvellement de délégation au tribunal d'instance de Paris 8ème arrondissement ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Mireille THEBERGE, greffière, en sa qualité de régisseuse titulaire à la cour d'appel de Rennes.

Article 2

Mme Françoise DAUGAN (FOUVILLE), adjointe administrative principale de 1^{ère} classe, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire à la cour d'appel de Rennes.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Rennes en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 5 janvier 2017.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK